

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 20 décembre 2021

Date de publication : 21/12/2021	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 13/12/2021	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 17 Votes : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 20 décembre 2021, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Nalliers (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Pascal DUFORESTEL

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Lydie BERNARD

Yveline THIBAUD (en visioconférence)

Philippe BARRE (en visioconférence)

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Valérie AMY-MOIE (en visioconférence)

Stéphane VILLAIN (en visioconférence)

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Séverine VACHON

Olivier POIRAUD (en visioconférence)

Au titre du Conseil départemental de Vendée

Arnaud CHARPENTIER

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime

Stéphane COUTTIER (en visioconférence)

Au titre des communes des Deux-Sèvres

Catherine TROMAS

Elmano MARTINS

Au titre des communes de Vendée

Laurent HUGER (en visioconférence)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime

Jean-Pierre SERVANT

Anne-Sophie GUICHET

Tourisme fluvial, volet infrastructures :

Avenants aux conventions financières avec les Départements de la Charente-Maritime, de la Vendée et la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Tourisme fluvial, volet infrastructures :
Avenants aux conventions financières avec les Départements de la Charente-
Maritime, de la Vendée et la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

Contexte

Le Département de la Charente-Maritime finance le programme de travaux « infrastructure du projet tourisme fluvial à hauteur de 231 333 € pour un montant de dépenses global de 1 360 000 €. Cependant, le plan de financement de l'opération doit être ajusté. En effet, pour la construction des pontons en amont et aval des écluses, il était prévu que la participation du Département de la Charente-Maritime soit versée via la contribution de l'IIBSN. Afin de rétablir la situation, une modification du plan de financement s'avère nécessaire

De la même façon, le Département de la Vendée finance également le programme de travaux « infrastructure du projet tourisme fluvial à hauteur de 261 333 € pour un montant de dépenses global de 1 510 000 €. Cependant, le plan de financement de l'opération doit être ajusté pour la même raison que précédemment.

La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise a délégué la maîtrise d'ouvrage des opérations situées sur son territoire au Parc et sollicite un réajustement des modalités de versement de sa participation d'un montant de 162 000 € du fait du glissement du calendrier de mise en œuvre. Ainsi, l'échéancier de paiement serait le suivant :

- > 32 400 € versés en 2017 à la notification du marché de maîtrise d'œuvre ;
- > 65 000 € à la notification des marchés de travaux en 2022 ;
- > 64 600 € à la présentation du décompte général et définitif en 2023.


Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décide d'approuver les avenants aux conventions :

- > de partenariat avec le Département de la Charente-Maritime visant à réajuster le plan de financement ;
- > de partenariat avec le Département de la Vendée visant à réajuster le plan de financement ;
- > de mandat avec la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise ;
- > d'autoriser le président à les signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,


Pascal DUBORESTEL